

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00719

Numéro SIREN : 833 411 010

Nom ou dénomination : 2CM

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2020 sous le numéro de dépôt 2931

# Greffe du tribunal de commerce d'ANGOULEME



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/2931

Déposant :

Nom/dénomination : 2CM

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 833 411 010

N° gestion : 2017 B 00719



**Greffe du tribunal de commerce d'ANGOULEME**

13 rue de la place du Champ de Mars, CS 90223 16022 Angoulême Cedex

09.00 - 12.00, 14.00 - 16.00

Téléphone : 05.45.93.12.49

www.greffe-tc-angouleme.fr - www.infogreffe.fr

VT/2017 B 00719

IN EXTENSO CHARENTE

Bd de Bigorre

69 IMPASSE JOSEPH NIEPCE

16000 ANGOULÊME

Nos références : VT/2017 B 00719

**RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT**

(Articles R.123-102, R.123-111 et R.123-111-1 du code de commerce)

Concernant la société :

**Société par actions simplifiée 2CM**

Ze Ma Campagne  
22 RUE ROBERT DOISNEAU  
16000 ANGOULÊME

SIREN : 833 411 010

N° de gestion : 2017 B 00719

Le greffier soussigné constate le 07/07/2020 le dépôt, arrivé au greffe le 31/12/2019, enregistré sous le numéro 2020/2931, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2019 ainsi que la déclaration de confidentialité

Récépissé délivré le 07/07/2020

Le greffier

Maître Magali PIERRAT

SELARL Magali PIERRAT, titulaire de l'office de Greffier du Tribunal de Commerce d'Angoulême  
SIREN : 514 992 239 R.C S ANGOULEME - N° TVA intracommunautaire : FR1451499223900020  
IBAN : FR6040031000010000136009K65 CDCGI RPPXXX



2931

## Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2019	Net Au 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations	235 342		235 342	235 342
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>235 342</b>		<b>235 342</b>	<b>235 342</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés				
Autres	6 408		6 408	9 738
Capital souscrit et appelé, non versé	2 061		2 061	18 374
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres Titres				
<b>Instruments de Trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>				
<b>Charges constatées d'avance</b>				
	20 156		20 156	16 180
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>28 625</b>		<b>28 625</b>	<b>44 292</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecarts de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL GENERAL ( I à V )</b>	<b>263 967</b>		<b>263 967</b>	<b>279 634</b>

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 4 -



## ANNEXE

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Bilan Passif

		Net Au 31/12/2019	Net Au 31/12/2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel dont versé :	118 000	118 000	118 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale		1 189	
- Réserves statutaires ou contractuelles			
- Réserves réglementées			
- Autres réserves			
Report à nouveau		22 581	
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>			
Subventions d'investissement		-809	23 770
Provisions réglementées			
		537	268
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>141 498</b>	<b>142 038</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
	<b>TOTAL ( I BIS )</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	<b>TOTAL ( II )</b>		
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		84 765	101 193
Emprunts et dettes financières diverses		15 084	15 874
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 575	6 217
Dettes fiscales et sociales		11 421	10 581
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		7 625	3 731
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>122 470</b>	<b>137 596</b>
<b>Ecarts de conversion passif ( IV )</b>			
	<b>TOTAL GENERAL ( I à IV )</b>	<b>263 967</b>	<b>279 634</b>
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP			

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 5 -



## Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			Du 01/11/2017 Au 31/12/2018
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens			94 667	88 582
Production vendue de services	94 667		94 667	88 582
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>94 667</b>		<b>94 667</b>	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			448	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			6	
Autres produits				
		<b>TOTAL ( I )</b>	<b>95 122</b>	<b>88 582</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			14 254	17 778
Autres achats et charges externes *			1 007	1 291
Impôts, taxes et versements assimilés			54 000	49 200
Salaires et traitements			25 233	22 947
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				
		<b>TOTAL ( II )</b>	<b>94 496</b>	<b>91 216</b>
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>626</b>	<b>-2 634</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée ( III )				
Perte supportée ou bénéfice transféré ( IV )				
<b>Produits financiers</b>				<b>28 000</b>
Produits financiers de participation				243
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		<b>TOTAL ( V )</b>		<b>28 243</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			1 131	1 571
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		<b>TOTAL ( VI )</b>	<b>1 131</b>	<b>1 571</b>
		<b>RESULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>	<b>-1 131</b>	<b>26 673</b>
		<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I-II+III-IV+V-VI )</b>	<b>-506</b>	<b>24 038</b>

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 6 -

## Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/11/2017 Au 31/12/2018
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
<b>TOTAL (VII)</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	35	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	268	268
<b>TOTAL (VIII)</b>	<b>303</b>	<b>268</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>-303</b>	<b>-268</b>
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>95 122</b>	<b>116 825</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>95 931</b>	<b>93 055</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)</b>	<b>-809</b>	<b>23 770</b>
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		28 243

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 7 -



*MP*

# Règles et méthodes comptables

## **Pour les personnes morales**

(Articles R. 123-195 et R. 123-197 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total du bilan avant répartition est de 263 967 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -809 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## **Faits caractéristiques**

Aucun évènement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice clos au 31/12/19.

## **Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture**

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat**

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

## **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

## **Amortissements**

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 8 -

# Etat des immobilisations

SAS 2CM | Comptes annuels

Cadre A

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'établissement et de développement  
Autres postes d'immobilisations incorporelles

Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Augmentations Acquisitions créances virements
----------------------------------	----------------------------	---

**TOTAL**

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains  
Constructions sur sol propre  
Constructions sur sol d'autrui  
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.  
Installations techniques, matériel et outillages ind.  
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers  
Mat. de transport  
Mat. de bureau et info., mobilier  
Emballages récupérables et divers  
Immobilisations corporelles en cours  
Avances et acomptes

**TOTAL**

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Participations évaluées par mise en équivalence  
Autres participations  
Autres titres immobilisés  
Prêts et autres immobilisations financières

235 342

**TOTAL**

**235 342**

**TOTAL GENERAL**

**235 342**

Cadre B

Frais d'établissement et de développement  
Autres postes d'immobilisations incorporelles

Virement	Diminutions Cession	Valeur brute des Immo en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
----------	---------------------	---	--

**TOTAL**

Terrains  
Constructions sur sol propre  
Constructions sur sol d'autrui  
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.  
Installations techniques, matériel et outillages ind.  
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers  
Mat. de transport  
Mat. de bureau et info., mobilier  
Emballages récupérables et divers  
Immobilisations corporelles en cours  
Avances et acomptes

**TOTAL**

Participations évaluées par mise en équivalence  
Autres participations  
Autres titres immobilisés  
Prêts et autres immobilisations financières

235 342

**TOTAL**

**235 342**

**TOTAL GENERAL**

**235 342**

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 9 -



*MP*

## Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Frais d'étab. et développement						
Autres postes d'immo. incorp.						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.						
Inst. techniques, mat. et outillage indust.						
Inst. gales., agenc. et aménagements divers						
Matériel de transport						
Mat. de bureau et informatique, mobilier						
Emballages récup. et divers						
TOTAL GENERAL						
	Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires					
	DOTATIONS			REPRISES	Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice	
Immobilisations amortissables	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Frais d'étab. et développement (I)						
Autres postes d'immo. incorp. (II)						
TOTAL						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.						
Inst. techniques, mat. et outillage indust.						
Inst. gales., agenc. et aménagements divers						
Matériel de transport						
Mat. de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récup. et divers.						
TOTAL						268
Frais d'acquisition de titres de participations						268
TOTAL GENERAL					TOTAL GENERAL NON VENTILE	
TOTAL GENERAL NON VENTILE					TOTAL GENERAL NON VENTILE	
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 10 -

## Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
<b>Réglementées</b>					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992	268	268			537
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>	<b>268</b>	<b>268</b>			<b>537</b>
<b>Risques et charges</b>					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL II</b>					
<b>Dépréciations</b>					
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>268</b>	<b>268</b>			<b>537</b>
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>					
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>					
<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>		268			
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>					

Vair le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 11 -

## Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	6 408	6 408	
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	2 061	2 061	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL</b>	<b>8 469</b>	<b>8 469</b>	

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 12 -

## Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabs de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine	84 765	16 665	68 100	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 575	3 575		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 018	7 018		
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée	4 032	4 032		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	371	371		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	15 084	15 084		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	7 625	7 625		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>122 470</b>	<b>54 370</b>	<b>68 100</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 299			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	14 926			

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 13 -

**2CM**  
**Société par Actions Simplifiée à associé unique**  
**au capital de 118.000,00 euros**  
**Siège social : ZE Ma Campagne**  
**22 rue Robert Doisneau**  
**16000 ANGOULEME**  
**833 411 010 RCS ANGOULEME**

---

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 26 JUIN 2020**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

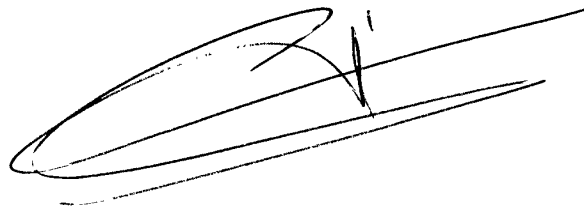
**DEUXIEME DÉCISION**

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à  
-809,00 euros de la manière suivante :  
Perte de l'exercice -809,00 euros

Prélèvement sur le compte « autres réserves » qui s'élève désormais à 21 772,49 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de  
l'exercice précédent, s'agissant du deuxième exercice clos.

Certifié conforme  
Le Président associé unique



# In Extenso

**SAS 2CM**

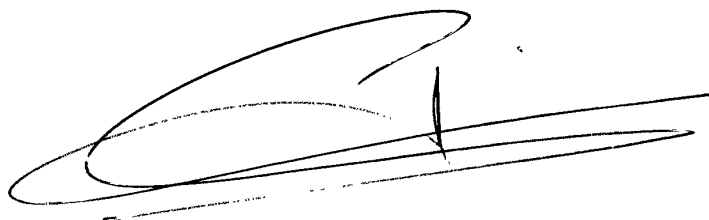
Comptes annuels  
Bilan au 31/12/2019

22 RUE ROBERT DOISNEAU

16000 ANGOULEME

**SIRET : 83341101000014**

*Certifiés conformes*



**IN EXTENSO CHARENTE**  
69 impasse Joseph Niepce  
16000 Angoulême

Tél : 05.45.61.93.93  
Fax : 05.45.61.51.78



*Emeric d'Hubert*

*Commissaire aux comptes*

## SAS 2CM

Société par actions simplifiée au capital de 118 000 €  
Siège social : 22 rue Robert Doisneau Ze Ma Campagne , Angouleme  
R.C.S : 833 411 010

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019

---

COSIGNUS -SAS au capital de 10 000 euros – Membre de la compagnie régionale des  
commissaires aux comptes de Toulouse  
Central Parc II – Bât B – 9 av. Parmentier - 31200 TOULOUSE - Tél. 05 61 80 39 22  
[contact@cosignus.fr](mailto:contact@cosignus.fr)  
Siret 510 843 360 00023 - APE 6920Z - TVA FR29510843360

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée 2CM

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée 2CM relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 28 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

**Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.**

## 2. Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice notamment pour ce qui concerne :

L'état des immobilisations et des provisions de l'annexe comptable expose le montant des titres de participation ainsi que les dépréciations qui ont pu être constatées par votre société lors du suivi de la valeur des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des estimations réalisées par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Page 3 sur 5

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

- Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à TOULOUSE, Le 25 juin 2020

La SAS Cosignus représenté par

---

Emeric D'HUBERT Commissaire aux comptes

---

Signé électroniquement le 25/06/2020 par  
Emeric D' Hubert



---

---

Page 4 sur 5